

**DECISION SUR LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL****La Conférence,**

1. **SE FELICITE** du retour du Royaume du Maroc au sein de la famille africaine, retour dont elle espère qu'il accroîtra les capacités de l'Organisation à faire face aux différents défis et crises diverses qui secouent le continent, y compris la promotion des éléments d'une solution mutuellement acceptée par les parties sur la base des résolutions pertinentes de l'UA et des Nations Unies sur le Sahara Occidental ;
2. **SE FELICITE de la baisse significative de la tension dans le territoire et du retrait des** forces des parties des zones de confrontation, notamment de Guerguerat, ainsi que l'amorce de retour du personnel de la MINURSO ;
3. **SALUE** la nomination par le Secrétaire Général des Nations-Unies d'un nouveau envoyé spécial accepté par les parties au conflit, en la personne de Son Excellence Monsieur Horst Kohler, ancien Président d'Allemagne ;
4. **ENGAGE** les Présidents de l'UA et de la Commission de l'UA, sur la base de l'accord-cadre signé entre l'UA et les NU le 19 mai 2017 à New York, à assurer le soutien approprié à l'initiative que le Secrétaire Général des Nations Unies envisage d'entreprendre pour parvenir à un accord sur une solution consensuelle et définitive du conflit ;
5. **DEMANDE** aux Présidents de l'UA et de la Commission de l'UA, en concertation avec le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, de prendre les mesures appropriées, (y compris la revitalisation éventuelle du Comité des Chefs d'Etat décidée en 1978), pour soutenir les efforts des Nations Unies et d'encourager les parties, aujourd'hui présentes toutes les deux au sein de l'UA, pour coopérer loyalement en vue du succès du nouveau processus ;
6. **DEMANDE** au Président de la Commission de l'UA de lui faire rapport en janvier 2018, sur les mesures et initiatives qu'il prendra, seul ou avec le Président de l'UA en partenariat avec les Nations-Unies, sur la question ;
7. **DEMEURE** saisie du dossier.